

# **LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA NEUVE-RUE**

## **- CONCENTRER LE DEVELOPPEMENT DE LA NEUVE-RUE A PROXIMITE DES EQUIPEMENTS PUBLICS EXISTANTS POUR EN FAIRE UN VERITABLE LIEU DE CENTRALITE .**

Les équipements ( mairie , école , salle polyvalente ) et espaces publics ( devant la salle et au sud de la mare ) sont tous regroupés à la sortie du village , sans pour autant former un véritable lieu de centralité .

En face , le terrain du Courtil Milgren est le lieu d'élection du développement résidentiel de la Neuve-Rue . Le secteur s'organiserait autour d'une petite place en centre. Les nouveaux habitants profiteront de la proximité directe des équipements publics.

## **- PRESERVER LA "CEINTURE VERTE" ET LA RECREER LA OU ELLE EST ABSENTE**

La ceinture verte fait partie du patrimoine paysager de la commune . Constituée de jardins , prairies et vergers sillonnés par des haies vives , elle est limitée au Nord et au Sud par le Chemin du Tour de Ville , limite naturelle de l'espace propre au village, que l'urbanisation ne doit pas franchir .

A la sortie Est du village, la "trame verte" fait défaut et l'espace s'ouvre directement sur la plaine agricole . Le village et sa nouvelle extension devront être "refermés" par une nouvelle ceinture verte ( rideaux d'arbres et haies vives ), délimitant clairement l'espace agricole de l'espace villageois .

## **- FAVORISER LE MAINTIEN DES ACTIVITES EXISTANTES ET PERMETTRE LEUR DEVELOPPEMENT**

Les nombreuses exploitations agricoles s'inscrivent dans la tradition agricole de la commune ; leur implantation au sein du bâti ne doit pas être perçue comme un handicap; il faut au contraire favoriser leur maintien sur place . Seules les installations de type élevage industriel doivent s'implanter à l'écart du village.

Le foyer pour handicapés "Saint-Nicolas " , seul pourvoyeur d'emplois à la Neuve-Rue et facteur de vie et d'animation , doit pouvoir réaliser ses projets d'extension (création d'un C.A.T. )

## **- PRESERVER LE TISSU URBAIN TRADITIONNEL AUTOUR DE LA "GRANDE RUE" ( LA RD )**

Un front bâti ancien , témoignage de l'architecture rurale picarde , qu'il faut respecter en maintenant l'implantation traditionnelle du bâti ( à l'alignement ou en fond de cour , en limites séparatives ) et la physionomie du village.